



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2005/22
1^{er} juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Quarante-septième session, 12-15 septembre 2005,
point 11 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010

Relation entre les objectifs stratégiques du CTI et le programme de travail

Note du secrétariat

À sa soixante-septième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) a approuvé la note et le tableau ci-joints, qui montrent la relation entre les objectifs stratégiques et le programme de travail du CTI. Le tableau est le fruit des discussions tenues par les organes subsidiaires du Comité ou avec les présidents des organes subsidiaires en ce qui concerne les objectifs stratégiques et leurs programmes de travail respectifs.

Le Comité a demandé aux organes subsidiaires de modifier leurs programmes de travail conformément aux indications figurant dans le tableau.

On constate, à la lecture du tableau, que l'utilisation de la télématique et de systèmes de transport intelligents (véhicules, infrastructures) ainsi que le vieillissement de la population ont été désignés comme les deux questions qui pourraient être inscrites au programme de travail du WP.1.

Relation entre les objectifs stratégiques et le programme de travail du Comité

Note: À sa soixante-sixième session, le Comité avait adopté ses objectifs stratégiques, tels qu'établis par son Bureau (TRANS/2004/2, annexe 3, appendice 1; TRANS/2004/18). Il avait également pris note d'un document complémentaire (TRANS/2004/2, annexe 3, appendice 2; TRANS/2004/19) qui indiquait certains domaines importants susceptibles de faire l'objet de travaux futurs (TRANS/2004/2, annexe 3, appendice 1, par. 11; TRANS/2004/18, par. 11) et avait demandé à ses organes subsidiaires d'examiner le tableau de ce document complémentaire et de repérer les questions qui pourraient être ajoutées à leurs programmes de travail respectifs (ECE/TRANS/156, par. 14).

La liste des questions figurant au paragraphe 11 des Objectifs stratégiques (TRANS/2004/18) que les organes subsidiaires ont pris en considération lorsqu'ils ont examiné le tableau est la suivante:

1. Le développement des liaisons de transport Europe-Asie;
2. L'utilisation de la télématique et de systèmes de transport intelligents (véhicules, infrastructures);
3. Le vieillissement de la population;
4. L'intégration européenne;
5. L'émergence de technologies de propulsion moins polluantes et la prise en compte de nouvelles sources d'énergie;
6. L'impact du commerce électronique sur les transports;
7. La sûreté des transports;
8. La tarification de l'usage de l'infrastructure;
9. La mondialisation de l'économie et ses incidences sur le transport.

Le tableau révisé reproduit dans le présent document reflète les résultats des débats des différents organes subsidiaires concernant les objectifs stratégiques et le programme de travail.

Organe	Questions								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
WP.5 02.1	CA: f)			CA: j) a)					CA: a)
SC.1 02.2.1 02.2.2	1 a)	a)				g)	1 b)	c)	
WP.1 02.3		b)	b)						
WP.29 02.4.1 02.4.2		a)			a) tous éléments		a)		
SC.2 02.5.1 02.5.2	I g)	ii)	I e)	I a) c)					
SC.3 02.6.1 02.6.2	a)	k) l) m) n)		a) c) f)	a) b) d) f) n)	n)			
WP.15 02.7	a) c)	a) b) c)		a) b) c)			a) b) c)		a) b) c)
TSE 02.8									
WP.24 02.9	b) h)	d) e) f)	f)					d)	c)
WP.30 02.10	h)	f) g)		f) e)		f) g)	a) f) g)		b) c)
WP.11 02.11				g)	e)				
WP.6 02.12.1 02.12.2			a) ii)				a) ii)	b)	
